



# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DE LA COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA PORTICCIO

**Formulaire à nous retourner signé (voir page 3)**

## Article 1 : Thème du concours photo

La commune de Grosseto Prugna Porticcio organise un concours photo intitulé "Feu d'artifice du 13 juillet". Ce concours a pour but de capturer et partager des moments uniques de cet événement. Les participants sont invités à soumettre des photos représentant ce spectacle.

## Article 2 : Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à tous, quel que soit l'âge. Les mineurs doivent obtenir l'accord de leur représentant légal, qui devra fournir une autorisation écrite disponible dans le formulaire d'inscription à la fin de ce règlement.

## Article 3 : Critères de soumission

Chaque participant doit être l'auteur de la photo soumise et ne peut présenter qu'une seule photo pour le concours. Les critères de soumission sont les suivants :

- Les photos doivent être prises sur le territoire de la commune de Grosseto Prugna Porticcio le soir du 13 juillet 2026. Aucune photo représentant un autre feu d'artifice que celui-ci ne sera prise en compte.
- **Les retouches ou génération avec l'intelligence artificielle ne seront pas admises.**
- Les photos doivent être en format numérique avec une qualité optimale.

## Article 4 : Soumission des photos

**Pour participer, les candidats doivent :**

- S'abonner au compte Instagram de la Mairie @grossetoprugnaorticcio et du Comité Miss Corse @misscorseoff
- Poster sa photo du feu d'artifice du 13 juillet sur Instagram avec la légende comme suit et en mentionnant le compte Instagram de la Mairie et de Miss Corse :

**« Je joue avec @grossetoprugnaorticcio et @misscorseoff pour gagner mes places à l'élection Miss Corse ».**

- Envoyer sa candidature par mail avec la photo du feu d'artifice pour le concours et ce règlement rempli et signé à l'adresse suivante : [communication@mairie-gpp.corsica](mailto:communication@mairie-gpp.corsica)
- La Mairie repostera toutes les photos candidates sur son propre compte au même moment afin que chacun bénéficie du même temps imparti pour récolter des « like ».

Les candidatures devront être soumises au plus tard le 16 juillet 2026 à 12H00. La photo la plus likée sur le compte Instagram de la Mairie au 20 juillet 2026 sera imprimée en grand format et exposée dans un (ou plusieurs) espace(s) public(s) de la commune.

Le gagnant recevra également des places pour l'élection de Miss Corse le 23 juillet 2023 à Porticcio.



# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DE LA COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA PORTICCIO

## Article 5 : Droits sur les photos

- En participant, chaque candidat confirme être l'auteur de la photo soumise et déclare que les droits de celle-ci ne sont pas détenus par des tiers.
- Les participants cèdent gratuitement à la commune le droit d'utiliser et de reproduire leur photo sur divers supports (site Internet, page Facebook, Instagram et autres supports digitaux) pendant 100 ans, en mentionnant l'identité du photographe.
- Aucune rémunération ne sera exigée pour l'utilisation non commerciale des photos par la commune. La commune se réserve le droit de modifier, recadrer ou commenter les photos utilisées.

## Article 6 : Respect du droit à l'image

Les participants garantissent que les photos soumises n'enfreignent pas les droits à l'image des tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Les photos ne doivent pas porter atteinte à la vie privée ni contenir de contenus diffamatoires, discriminatoires, injurieux, pornographiques, racistes ou illégaux.

## Article 7 : Sélection des photos

Chaque participant est autorisé à soumettre une seule photo. Cette photo doit respecter les critères mentionnés dans l'article 3, faute de quoi elle sera disqualifiée.

**La photo gagnante sera celle qui aura obtenu le plus de mentions "j'aime" sur le compte Instagram de la mairie à la date fixée : 20 juillet 2026 à 12H00.**

## Article 8 : Annonce des résultats et récompenses

Les résultats seront publiés sur les pages Facebook et Instagram de la Ville de Grosseto Prugna Porticcio, sur le site Internet de la commune et tout autre support que la commune souhaite utiliser. La photo gagnante sera exposée en mairie et dans un lieu public choisi par la municipalité. Le/la gagnant(e) se verra offrir des places pour l'élection de Miss Corse le 23 juillet 2026 à Porticcio.

## Article 9 : Annulation du concours

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours à tout moment, sans compensation pour les participants.

## Article 10 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours implique l'acceptation complète de ce règlement et des décisions des organisateurs, qui sont définitives et sans appel. Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion du concours.

## Article 11 : Disponibilité du règlement

Le règlement est disponible en ligne sur le site Internet de Grosseto Prugna Porticcio.



# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DE LA COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA PORTICCIO

## Article 12 : Données personnelles des participants

Les informations personnelles des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant a le droit d'accéder, de rectifier ou de supprimer ses données personnelles en envoyant un courrier à la Mairie de Grosseto Prugna Porticcio.

En participant, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom, prénom et image sans compensation autre que le prix gagné.

## Article 13 : Litiges

Toute question relative à l'application ou à l'interprétation du présent règlement, ou non prévue par celui-ci, sera tranchée par les organisateurs.

## Article 14 : Contact des participants :

Vous serez contactés par Instagram, par retour de mail ou par téléphone.

Merci d'indiquer vos coordonnées :

- Mail .....
- Téléphone portable : .....

Je soussigné ..... né(e) le ..../..../..... ; déclare avoir pris connaissance et accepter les condition du règlement ci-dessus et souhaite participer au concours photos organisé par la mairie de Grosseto Prugna Porticcio.

Fait le : ..../...../..... à .....

**Signature du participant :**

### Pour les mineurs :

- Je soussigné : .....
- Représentant légal de : ..... l'autorise à participer au concours de photographies « Feu d'artifice du 13 juillet » organisé par la Mairie de Grosseto Prugna Porticcio.
- o Je certifie disposer de l'autorité parentale et avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en accepte, de façon expresse et sans réserve, tous les termes.

Fait le : ..../...../..... à .....

**Signature du représentant légal :**